



N°18
27/07/2017

Edition **Sud Nouvelle-Aquitaine**
Sud 24/Sud 16/Sud 17/33/47



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NOUVELLE-AQUITAINE

Animateur filière

Emmanuelle MARCHESAN
FDGDON 47
e.marchesanfredonaqui@laposte.net

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-
Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2017>

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Pommier - Poirier

- **Maladies de conservation** : le mois qui précède la récolte constitue une période à risque.
- **Carpocapse des pommes** : la période à risque élevé d'éclosions de la seconde génération est en cours. Un troisième vol partiel pourrait débuter à partir des 10-15 août.
- **Tordeuse orientale** : la période à risque élevé d'éclosions de la troisième génération est en cours. Le quatrième vol pourrait démarrer dans les prochains jours.
- **Acariens rouges** : à surveiller.

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle Aquitaine
Pommier / Poirier - Edition
Sud Nouvelle-Aquitaine
N°18 du 27/07/2017 »*



Pommier - Poirier

- **Tavelure**

Dans les parcelles avec présence de taches, la gestion de la tavelure est à coupler avec les problématiques maladies de l'épiderme et de conservation dans les semaines qui précèdent la récolte.

- **Maladies de l'épiderme**

Les maladies de l'épiderme (maladies de la suie et des crottes de mouche) sont des maladies occasionnelles qui se manifestent généralement en fin de saison mais qui sont induites beaucoup plus tôt. Des périodes pluvieuses durant la période estivale favoriseraient l'expression des symptômes.

Evaluation du risque

Dans les parcelles sensibles (selon variété, situation pédo-climatique, conduite, type d'irrigation), présentant régulièrement des dégâts, une anticipation des périodes pluvieuses peut être nécessaire pour contrôler ces maladies.

- **Maladies de conservation**

En pré-récolte, la gestion des parcelles vis-à-vis des maladies de conservation (Cf. BSV n°17 du 13 juillet 2017) doit être raisonnée en tenant compte des champignons les plus présents dans le verger, de la sensibilité des variétés, des conditions climatiques durant la période de maturation des fruits et de la durée de stockage prévue.

Evaluation du risque

Le mois qui précède la récolte constitue une période à risque.

- **Black rot**

Les contaminations primaires ont lieu au printemps et sont à l'origine de petits fruits noirs momifiés (source d'inoculum secondaire). Les contaminations secondaires se produisent dans le courant de l'été et de l'automne à la faveur de conditions humides et chaudes. Les parcelles sensibles sont à surveiller.

En parcelles sensibles, quelques symptômes sont observés.

Evaluation du risque

Les épisodes orageux sont favorables aux contaminations.



Black rot

(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)

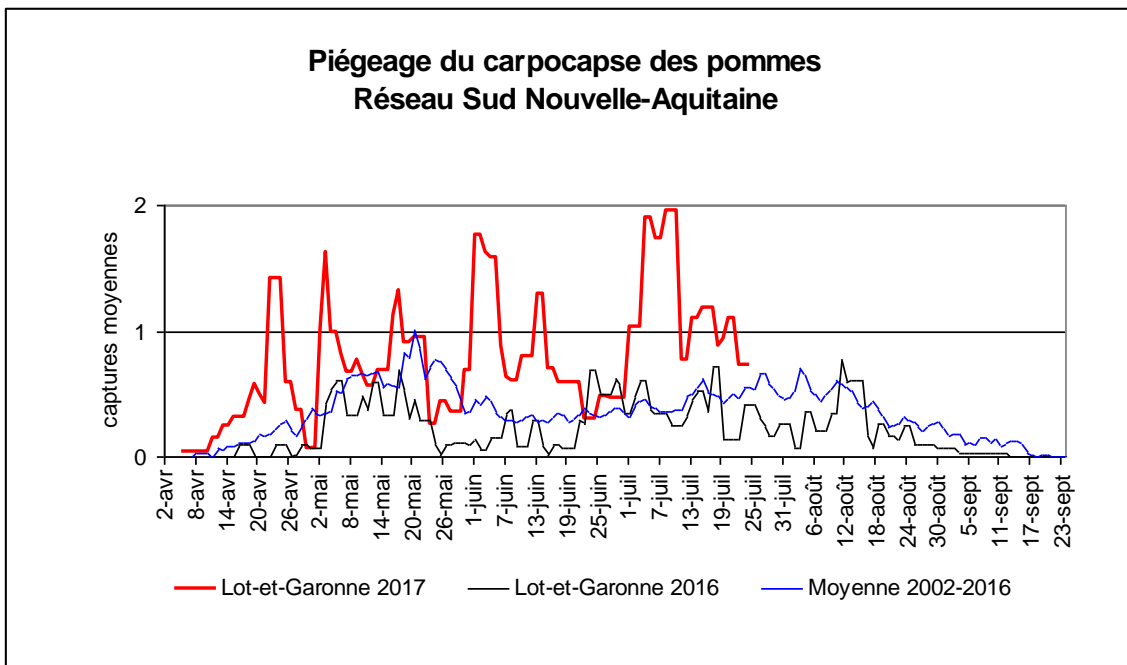
- **Feu Bactérien**

Des contrôles visuels réguliers sont à maintenir pour déceler rapidement toute manifestation de la maladie et supprimer, le cas échéant, les symptômes le plus tôt possible après leur apparition afin d'éviter de nouvelles contaminations. Les outils de taille devront être régulièrement désinfectés entre chaque coupe. Il est également recommandé de détruire par brûlage, le jour même, les bois taillés afin d'éviter de nouvelles contaminations par dispersion de la bactérie.

Le feu bactérien est un organisme de lutte obligatoire en tous lieux et de façon permanente (arrêté du 31/07/2000 modifié). La présence de tout symptôme doit être signalée au SRAL et la maladie impérativement éradiquée.

- **Carpocapse des pommes**

Sur notre réseau de piégeage, les captures restent importantes.



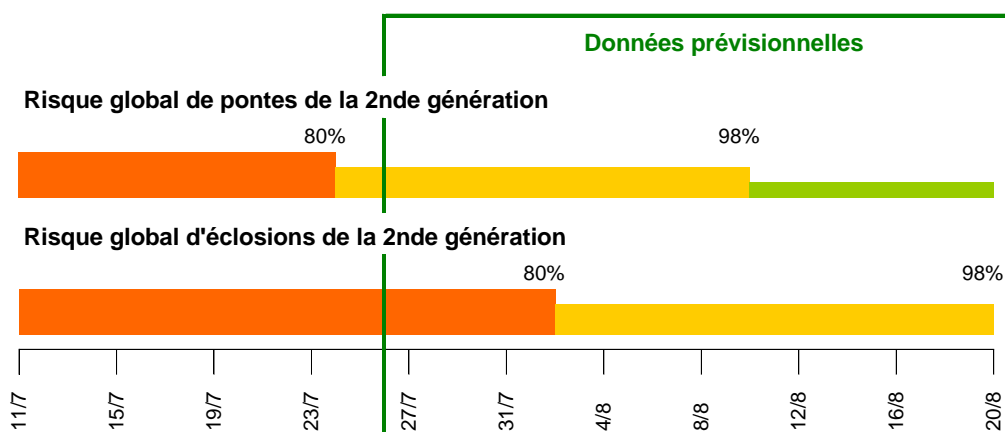
En parcelle à forte pression, le pourcentage de fruits avec dégâts progresse. La descente des larves dans les bandes pièges pour nymphose se poursuit.

Données de modélisation : selon les données du modèle de simulation, à ce jour, près de 85% du potentiel de pontes et 60% du potentiel d'éclosions de la seconde génération auraient été réalisés.

Avec une hypothèse de températures conformes aux normales saisonnières pour les jours à venir, en secteur précoce, les dernières pontes de la seconde génération pourraient s'effectuer jusqu'aux 18-20 août. Les éclosions devraient rester soutenues jusqu'aux 1-3 août et s'achever aux 29-31 août. Pour les secteurs plus tardifs (Dordogne, Charentes), ces dates sont à retarder de 4 à 5 jours.

En secteur précoce, un troisième vol partiel (25 à 40% d'un vol) pourrait débuter à partir des 10-15 août avec les premiers dégâts possibles à partir des 24-26 août. En secteurs plus tardifs (Charentes), il ne devrait s'agir que d'une ébauche de vol qui pourrait débuter à partir des 23-25 août avec les premiers dégâts possibles à partir des 6-8 septembre.

Données de modélisation Carpocapse des pommes



Evaluation du risque

La période à risque élevé d'éclosions de la seconde génération est en cours.

La gestion des parcelles vis-à-vis de la seconde génération est fonction du niveau d'attaque observé en fin de première génération (Cf. encadré page 4 du BSV n°15 du 15 juin 2017).

- Lorsque le stade cible est l'**œuf**, pour les parcelles à forte population (plus de 3 pour mille fruits attaqués en fin de première génération), la période à risque durera jusqu'à la fin de la période des pontes (18-20 août). Pour les parcelles à population moyenne à faible, la période à risque s'achève.
- Lorsque le stade cible est la **larve**, en zones précoces, la période à risque durera jusqu'à la fin de la période des éclosions (fin août) pour les parcelles avec une population importante et jusqu'à la fin de la période des éclosions massives (1-3 août) pour les parcelles à population moyenne à faible.

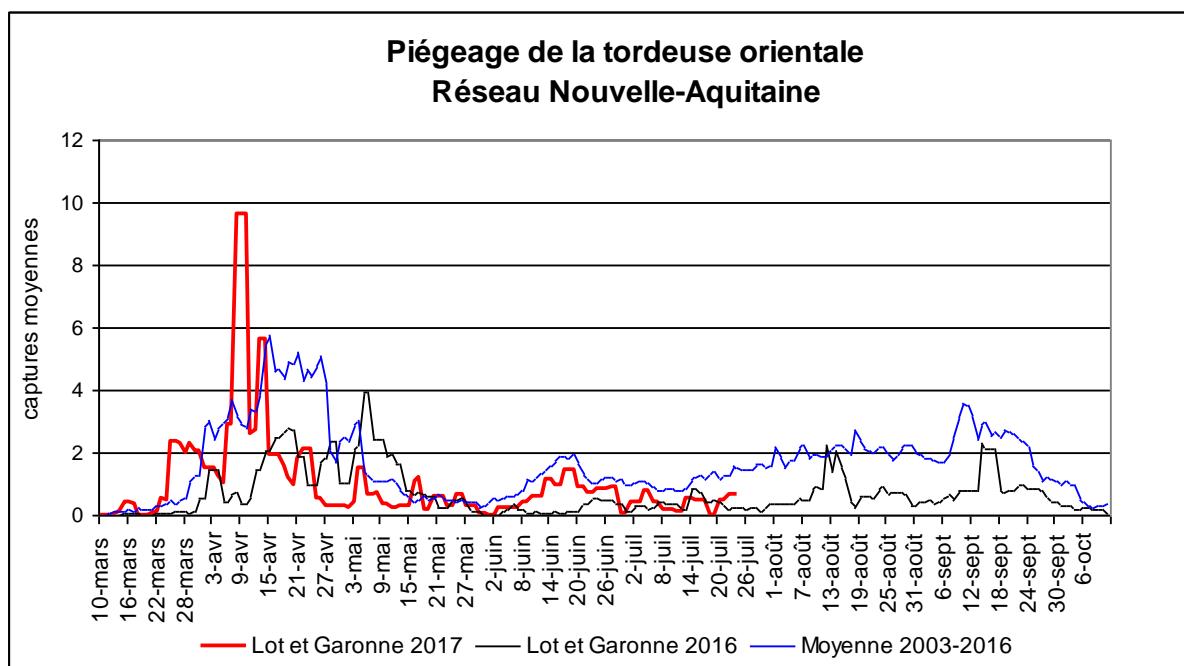
Vis-à-vis de la troisième génération le risque sera présent notamment en secteur précoce et tout particulièrement dans les parcelles avec dégâts.

Mesures alternatives : la gestion des parcelles peut être raisonnée par la méthode de la confusion sexuelle.

Une surveillance régulière des dégâts sur fruits est cependant nécessaire ; un minimum de 1 000 fruits par parcelle doit être observé en veillant à ce que les fruits groupés en bouquets, les bordures et le haut des arbres soient bien représentés dans l'échantillon observé.

• Tordeuse orientale

Sur notre réseau de piégeage, les prises restent relativement faibles.

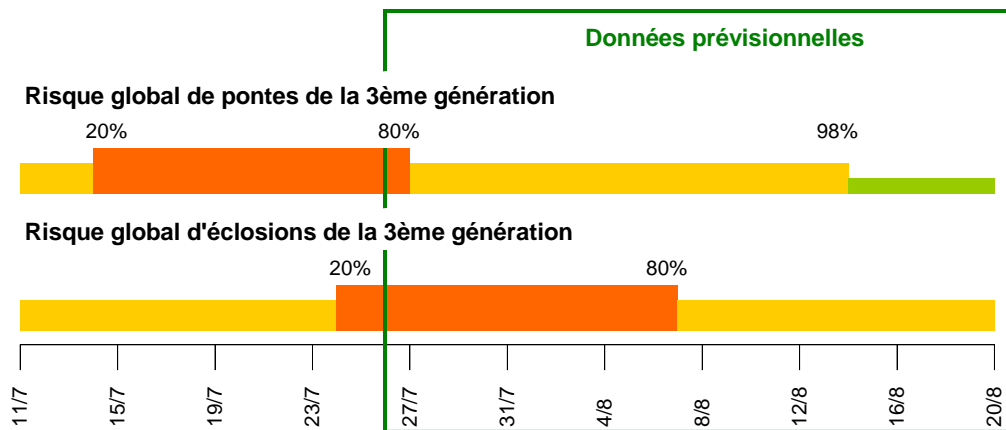


Données de modélisation : selon les données du modèle de simulation, à ce jour, près de 80% du potentiel de pontes et 35% du potentiel d'éclosions de la troisième génération auraient été réalisés.

Avec une hypothèse de températures conformes aux normales saisonnières, les éclosions pourraient rester soutenues jusqu'aux 6-8 août. Pour les secteurs plus tardifs (Dordogne, Charentes), ces dates sont à retarder de 4 à 5 jours.

D'après le modèle tordeuse orientale DGAL-ONPV/INOKI®, un quatrième vol pourrait démarrer aux environs du 30 juillet et la période à risque d'éclosions devrait débuter à partir des 5-7 août.

Données de modélisation Tordeuse Orientale



Evaluation du risque

La période à risque élevé d'éclosions de la troisième génération est en cours.

• Tordeuses de la pelure

Sur notre réseau de piégeage, les captures restent faibles.

Seuils indicatifs de risque à partir du piégeage :

- Pour Capua : 40 captures en 3 relevés consécutifs sur 7 jours.
- Pour *Pandemis* : 50 captures et plus dans les 18 jours suivant la capture du premier papillon.

En l'absence de piégeage, un contrôle visuel régulier des parcelles peut être réalisé, particulièrement dans les « paquets » de fruits propices aux dégâts de tordeuses.

La gestion des parcelles vis-à-vis des tordeuses de la pelure est à réaliser en association avec le carpocapse des pommes.

• Puceron lanigère

Dans la majorité de nos parcelles de référence, les populations de pucerons lanigères sont globalement bien régulées. On note régulièrement la présence de l'auxiliaire *Aphelinus mali*. Des populations encore importantes de pucerons lanigères sont cependant observées sur certaines parcelles.

Seuil indicatif de risque : 10% de rameaux colonisés par le puceron lanigère. Ce seuil pourra être relevé à 20% en présence d'*Aphelinus mali*.



Parasitisme par *Aphelinus mali*
(Crédit Photo : E. Marchesan - FDGDON 47)

Mesures prophylactiques : sur les parcelles à problème, la taille en vert (réalisée en dehors des périodes à risques de températures caniculaires qui peuvent induire des brûlures sur les fruits subitement exposés) peut permettre de limiter le développement du puceron lanigère et favoriser la gestion de ce dernier.

• Puceron vert

Des colonies de pucerons verts sont régulièrement observées à l'extrémité des pousses. Les auxiliaires (cécidomyies prédatrices, chrysopes, punaises...) sont également présents.

Ces pucerons ont peu d'incidence, sauf dans le cas de pullulation pouvant entraîner une production importante de miellat et le développement de fumagine sur fruits. Une gestion spécifique de ces pucerons n'est en général pas nécessaire, la présence des auxiliaires est à vérifier.

Seuil indicatif de risque : 15% de pousses occupées par du puceron vert pour les jeunes vergers. Pour les vergers en production, la présence de miellat constitue le seuil de nuisibilité.

• Cécidomyie des feuilles

Sur notre réseau de piégeage, les captures sont modérées.

Quelques dégâts (feuilles qui restent enroulées longitudinalement) sont régulièrement observés en parcelles de pommiers et de poiriers.

Ce ravageur a peu d'incidence en verger adulte, mais il est problématique sur jeunes vergers et sur jeunes sur-greffages.

Mesures prophylactiques : des mesures prophylactiques sont envisageables en coupant et brûlant les feuilles enroulées contenant ce ravageur.

• Psylle du poirier

En parcelles de référence, on observe des individus à tous les stades et la présence de miellat et de fumagine. Des punaises prédatrices sont également visibles.

Mesures prophylactiques : des mesures prophylactiques sont envisageables en réalisant l'irrigation par aspersion (à éviter cependant dans les situations à risque feu bactérien) et la suppression des gourmands en situation poussante afin de diminuer l'attractivité vis-à-vis du psylle.

• Tigre du poirier

Un développement important des populations de tigre du poirier est observé sur certaines parcelles de pommiers conduites en agriculture biologique.

• Folletage

Des symptômes de folletage (dessèchement du feuillage) sont observés dans certaines parcelles de poiriers, notamment sur la variété Conférence qui est particulièrement sensible. Ce phénomène lié aux fortes températures associées à une très faible hygrométrie peut être accentué par la présence d'acariens et/ou de phytoptes libres. L'irrigation en début de journée (à éviter sur frondaison dans les zones sujettes au feu bactérien) permet de limiter le phénomène.

• Acariens rouges

Les populations d'acariens observées actuellement en vergers sont globalement faibles. Des foyers importants de *Panonychus ulmi* engendrant un bronzage du feuillage ont cependant été notés sur certaines parcelles. La présence d'auxiliaires prédateurs d'acariens est régulièrement observée (phytoséiides, coccinelle stethorus, chrysopes...)

Evaluation du risque

Les conditions sèches et chaudes sont favorables aux remontées des populations d'acariens, les parcelles sont à surveiller.

Seuil indicatif de risque : en saison, le seuil est de 40% de feuilles occupées par une forme mobile d'acarien rouge sur poirier et 60% sur pommier. En présence de phytoséiides, prédateurs naturels d'acariens (au minimum 30% de feuilles occupées), ce seuil peut être porté jusqu'à 80%.

• Cochenilles

Pseudococcus : des individus sont visibles au niveau de l'œil et de la cavité pédonculaire des fruits et l'on observe le développement de fumagine.

Pou de San José : selon nos simulations, la migration des jeunes larves de deuxième génération débute.

Mesures prophylactiques : l'élimination des branches les plus envahies ainsi qu'un décapage mécanique à la lance et/ou par broyage des charpentières et des troncs permettent d'éliminer une partie des cochenilles.



Pseudococcus et fumagine

(Crédit Photo : E.Marchesan - FDGDON 47)

- **Metcalfa pruinosa**

En parcelle de référence, on note fréquemment la présence de *Metcalfa* aux stades larve âgée et adulte.

On observe plus régulièrement la présence d'individus parasités par l'hyménoptère *Neodryinus typhlocybae* (présence de kyste sous l'ébauche alaire de la larve de *Metcalfa* et cocon).

Mesures prophylactiques : afin de limiter son extension, les mesures prophylactiques telles que le débroussaillage des environs très propices (bords des cours d'eau avec ronces et orties...) et le broyage des adventices sont à privilégier.



Adultes de *Metcalfa*

(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)

- **Zeuzère**

La zeuzère (*Zeuzera pyrina*) vole généralement de début juin à fin août. La période à risque d'éclosions est en cours.

Ce ravageur est peu préjudiciable en verger adulte, mais il peut causer des dégâts parfois irréversibles sur jeunes arbres et sur greffages.

- **Auxiliaires**

Nous observons régulièrement la présence de syrphes, de coccinelles, de chrysopes, de punaises ainsi que des larves de cécidomyies prédatrices.



Larve de chrysope

(Crédit Photos : E.Marchesan – FDGDON 47)



Punaise Anthocoride *Orius* sp.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Pommier / Poirier – Edition Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Aquifruit, CDA17, CDA 24, CDA 47, FDGDON 47, FREDON Aquitaine, LDA 33, Les 3 domaines, Rouquette, SDA Bouglon, SICA Castang, Valprim

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".